

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 décembre 2019

5^{ème} Commission**N° CP-2019-11-5-2****Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – action territorialisée

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019
SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
9ÈME PROGRAMMATION 2019**

Résumé : Il est proposé d'approuver la 9ème programmation pour l'année 2019 de l'aide à attribuer au projet structurant inscrit dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019.

Un projet structurant CTV Trois Pays est concerné pour un montant d'aide départementale de 350 000 €.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires lors de sa réunion du 4 septembre 2017.

La révision des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération (2014-2019) a été adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 23 janvier 2015. Les contrats ont été signés avec les différents partenaires concernés. Ces contrats prévoient une participation départementale totale de 66 744 341 € afin de soutenir les projets structurants retenus dans les différents territoires.

Les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement qui découlent de ces contrats ont fait l'objet d'une validation globale par l'Assemblée départementale lors de ses séances du 18 octobre 2013 (délibération n° CG-2013-4-1-1) et du 19 février 2015 (délibération n° CG-2015-2-5-1).

Le montant de l'aide à allouer pour cette neuvième programmation d'un projet structurant au titre de l'exercice 2019 s'élève ainsi à 350 000 € selon les caractéristiques suivantes.

L'aide départementale en investissement fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Les caractéristiques de la subvention qu'il est proposé d'allouer dans le cadre du présent rapport sont détaillées ci-dessous :

1. Contrat de Territoire de Vie Trois Pays

Projet :	2-6 Construction d'un giratoire sur la RD 201 et d'une voie de desserte pour la déchetterie Ouest et la Zone d'Activités de HESINGUE
Maître d'ouvrage :	SAINT LOUIS AGGLOMERATION
Localisation :	BANS COMMUNAUX DE BLOTZHEIM ET HESINGUE
Numéro d'opération :	CTV02062
Montant du projet :	700 000 € HT
Montant subventionnable :	700 000 € HT
Taux :	50 %
Subvention :	350 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K216, imputation 204-621-204142-35821-006 AP2015

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ d'approuver cette 9^{ème} programmation 2019 du projet structurant inscrit dans les Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- ❖ d'accorder la subvention afférente pour un montant de 350 000 € telle que détaillée dans le présent rapport. L'aide départementale fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT